



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Laurence GERBET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Catherine VICTOR	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Céline RABUT	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Noëlle CABBILLARD	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
BOCAUX&CO - Conclusion d'une convention

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Dijon métropole souhaite favoriser et promouvoir le réemploi sur son territoire afin de réduire la production de déchets et notamment le flux du verre d'emballage.

En 2021, 7 437 tonnes de verre d'emballage ont été collectées via le service de collecte en point d'apport volontaire. Cette collecte représente sur une année, une production d'environ 29 kg de verre d'emballage par habitant. On note que ces tonnages sont stables depuis 2010.

Favoriser le réemploi est un levier pour diminuer ce flux de déchets et permet de contribuer à l'atteinte d'un des objectifs de réduction des déchets de la métropole qui est de réduire de 15% la production de déchets ménagers entre 2010 et 2030.

L'association Bocaux&co accompagne le réemploi de contenants en verre sur la métropole dijonnaise, en fédérant les citoyens, les professionnels et les collectivités, pour transformer ensemble un déchet en ressource.

Après une année d'expérimentation, de septembre 2021 à août 2022, à l'échelle du sud dijonnais, Bocaux&co entre, à compter de 2023, dans une phase de développement de ses activités dans le but de constituer une dynamique structurante pour le territoire (réduction des déchets, alimentation durable, économie sociale et solidaire).

S'appuyant sur le circuit de réemploi qu'elle a créé, Bocaux&co propose 3 offres :

- vente/location de bocaux réemployés aux professionnels (conserveurs/transformateurs, restaurateurs/traiters) et aux citoyens
- consigne mutualisée pour la vente à emporter de produits alimentaires (restaurateurs/traiters)
- et animation pour développer la pratique du réemploi des bocaux et plus largement sensibiliser au réemploi versus recyclage.

Dijon métropole souhaite ainsi conventionner avec Bocaux&co pour favoriser le réemploi sur son territoire et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

La convention ci-jointe définit les engagements de chaque partie et précise que Dijon métropole s'engage chaque année :

- à commander (a minima) 5 ateliers en direction des usagers de Dijon métropole
- et communiquer sur Bocaux&co auprès des habitants de Dijon métropole afin de faire connaître l'association (site trionsnosdechets-dijon.fr, magazine de la collectivité...).

La convention précise également les justificatifs que l'association devra fournir à Dijon métropole pour facturer les prestations.

A titre indicatif, on estime que la somme allouée en 2023 sera de 3 500€, 4 200€ en 2024 et 4 900€ en 2025.

La convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois sans que la durée totale n'excède 3 ans, ce à compter du 1er janvier 2023 soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec Bocaux&co jointe en annexe
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN